



Procès-verbal de la réunion du conseil de l'École doctorale (2^{ème} partie) du 30 juin 2022

Présents : Lucien Auneau, Franck Barbier, Hélène Boucard, Marguerite Canedo, Karine Corre, Victoire Dellamaggiore, Marc Douet, Laurent Desessard, Hendrik Eijsberg, Johan Gacon, Éric Gojosso, Céline Lageot, Philippe Lagrange, Florentine Lantoine, Mathilde Lastère, Lola Magré, Agnès Pimbert, Lisa Pinamonti, Chloé Thomas

Excusés : Samy Benzina, François Brenet, Antoine Claeys, Alexandre Dupont-Boisseau, Eddy Lamazerolles, Marie-Eugénie Laporte-Legeais, Laurence Leturmy, Romain Ollard, Frédéric Rideau, Didier Veillon, Zélé Soro

Le conseil de l'École doctorale s'est réuni en salle 13, le jeudi 30 juin 2022 à 12h00 sous la présidence de Madame Marguerite Canedo.

1/ Informations générales

Madame Maguerite Canedo souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de l'Ecole doctorale. Elle explique que cette réunion est un peu particulière pour deux raisons. D'une part l'ordre du jour a un objet unique : il s'agit de se prononcer sur la candidature des trois membres extérieurs du conseil. Par ailleurs, les membres titulaires et suppléants ont tous été convoqués aujourd'hui ce qui n'est pas le cas habituellement, les membres suppléants n'étant appelés à siéger que lorsque les membres titulaires sont indisponibles.

Madame Maguerite Canedo porte ensuite à la connaissance des membres un problème lié à la nouvelle composition du conseil telle qu'elle figure dans le règlement intérieur de l'Ecole doctorale à l'issue de la modification qui lui a été apportée en septembre dernier. Ce problème n'a été porté à sa connaissance que tard hier, raison pour laquelle il n'a pas été possible de le régler plus tôt.

L'arrêté de 2016 prévoit que le conseil de l'Ecole doctorale doit comprendre entre douze et vingt-six membres. Lorsque Limoges faisait encore partie de l'Ecole doctorale, le conseil comprenait vingt-cinq membres. Avec le départ de Limoges, il avait été pensé qu'un conseil à vingt et un membres serait suffisant et il avait été convenu de prévoir deux membres titulaires et un suppléant par équipe de recherche, cinq doctorants (un par équipe de recherche), trois personnalités extérieures, la directrice de l'Ecole doctorale et deux représentants des personnels administratifs. C'est en ce sens que le règlement intérieur de l'Ecole doctorale avait été modifié en septembre dernier et transmis à l'Université de Poitiers. Or, cette composition ne sera pas approuvée par les services de l'Université car elle ne respecte pas les équilibres imposés par l'arrêté. En effet, celui-ci indique que les doctorants élus doivent représenter 20% du total des membres du conseil « arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure ». 20% correspondant ici à 4,2 doctorants, il aurait donc fallu retenir 4 doctorants et non 5.

En conséquence, lors de sa dernière réunion ce jour même, le conseil de l'Ecole doctorale a décidé de modifier son règlement intérieur de la façon suivante :

Article 3 – Composition du Conseil de l'Ecole doctorale

Le Conseil de l'Ecole comprend vingt membres, distribués de la manière suivante :

- *Dix enseignants chercheurs titulaires, de préférence professeurs des universités ou maîtres de conférences habilités à diriger des recherches, représentant les unités de recherche à raison de deux par équipe accréditée (CECOJI-UP, ERDP, IDP, IHD, ISCRIM'). Cinq suppléants (à raison d'un par unité de recherche) remplacent, en cas d'absence, les membres titulaires de leurs équipes respectives ;*
- *Le directeur de l'Ecole doctorale;*
- *Deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens : le responsable administratif et le secrétaire de l'Ecole doctorale;*
- *Quatre doctorants assurant une représentation équilibrée des équipes de recherche et des sections ;*
- *Trois personnalités extérieures.*

En conséquence, il a été décidé, avec l'accord de Mme Céline Lageot, codirectrice du CECOJI, et de Mme Hélène Boucard, codirectrice de l'ERDP, de retenir la composition suivante, laquelle permet de représenter toutes les équipes de recherche, à travers soit de doctorants titulaires, soit de doctorants suppléants :

Membres titulaires :

M. Franck Barbier ;

M. Lucien Auneau ;

Mme Victoire Dellamaggiore ;

M. Marc Douet.

Membres suppléants :

-Mme Zéré Soro

-Mme Lola Magré

-Mme Lisa Pinamonti

-Mme Florentine Lantoine

M. Johan Gacon et Mme Mathilde Lastère pourront siéger au sein du conseil en tant que membres invités permanents.

Madame Marguerite Canedo se dit désolée par cette modification de dernier minute et remercie les doctorants pour leur investissement.

2/ Approbation des membres extérieurs du nouveau conseil de l'Ecole doctorale

Madame Marguerite Canedo présente trois candidatures de personnalités qui ont accepté de faire partie du conseil de l'Ecole doctorale :

- Madame Delphine Vandeville, directrice de l'Ecole du Centre-Ouest des avocats et membre du conseil de la Faculté de droit et des sciences sociales ;
- Monsieur Pascal Plas, directeur des Presses universitaires de Limoges ;
- Madame Marlène Bonastre, vice-procureure près le tribunal de grande instance de Toulon actuellement en détachement auprès de l'Ecole nationale de la magistrature pour exercer les fonctions de coordinatrice régionale de la formation à la cour d'appel de Poitiers

Le vote a lieu à bulletins secrets. Seuls y prennent part les membres titulaires, au nombre de 14. Les résultats suivants sont les suivants :

Madame Delphine Vandeville, 14 pour

Monsieur Pascal Plas, 13 pour et un contre

Madame Marlène Bonastre, 14 pour

3/ Questions diverses

En l'absence de questions diverses, Madame Marguerite Canedo remercie les membres du conseil et leur souhaite une bonne fin d'année universitaire. Elle clôt cette réunion à 12h30.

La secrétaire de séance

Madame Karine Corre
Responsable administrative



La directrice de l'École doctorale

Madame Marguerite Canedo

